

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 15 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

Présents : MÉTIVIER Philippe, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Délégations : FOURRÉ Frédérique à MALASSINET Alain, MAILLET Cécile à BAILLY Michèle, MANDEL Aurélien à CHEBENAT Jean-Michel, CANOREL Stéphanie à MÉTIVIER Philippe, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Assistaient également à la réunion : GARDETTE Olivier, Directeur Général des Services, ALBRAND Céline, agent du service administratif.

A été nommé secrétaire de séance au vu de l'article L2121-15 du CGCT, FORBEAU Patrice.

Finances : n°2024.01.06 : Autorisation spéciale de crédits d'investissement n° 2 – exercice 2024

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permet, sur autorisation du conseil municipal, de pouvoir engager et mandater de nouvelles dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts lors de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette en capital,

Vu la délibération n° 2023.12.15 en date du 5 décembre 2023 ayant prévu une autorisation spéciale de crédits d'investissement pour 2024 d'un montant total de 31 000 € dans le cadre de l'article L.1612-1 du CGCT,

Considérant que le quart des crédits d'investissement de l'exercice 2023, calculé à partir du budget cumulé et hors comptes 164 (emprunts) et ligne budgétaire 001 (déficit d'investissement reporté), est de 198 755,87 €,

Il est proposé l'autorisation des crédits d'investissement suivants pour l'exercice 2024, qui devront être repris au budget 2024, avec un contrôle au niveau du chapitre, ou de l'opération le cas échéant, comme cela est appliqué pour les autres actes budgétaires de la commune :

Imputation M57	affectation des crédits	montant
art. 10222	FCTVA à reverser	500 €
art. 203	frais d'insertion	1 500 €
art. 2051	logiciels	5 400 €
art. 231	immobilisations corporelles en cours	37 000 €
art. 231-225	travaux Hôtel de France	40 000 €
Total autorisation de crédits n° 2 :		84 400 €
Total cumulé de toutes les autorisations de crédits :		115 400 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

- **Approuve** l'autorisation spéciale de crédits d'investissement n° 2 pour l'exercice 2024 proposée par Monsieur le Maire d'un montant total de 84 400 €.

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le 16/01/24

ID : 036-213602303-20240115-2024_01_06-DE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe METIVIER



Le secrétaire de séance,
Patrice FORBEAU

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

